

## Informations pratiques :

Inscription obligatoire avant le 26 novembre 2010

Renseignements : 01 39 25 52 57

Maison du Barreau  
Grand Amphithéâtre  
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

3 décembre 2010 ; 9h30 - 16h30

Participation aux travaux : gratuit

Participation au cocktail déjeunatoire : 50€

Cette conférence sera validée au titre  
la formation continue des avocats

Bulletin d'inscription – Colloque DANTE AFDIT  
du 3 décembre 2010.

A renvoyer , avec le chèque de participation au cocktail libellé à l'ordre de  
l'Agent comptable de l'Université de Versailles - St Quentin,  
par courrier à Hélène Bussière, Faculté de Droit & Sciences Politiques,  
3 rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt,  
ou par mail : Colloque.lise@gmail.com

Nom :

Prénom :

Société :

Fonction :

Adresse :

Tél : Fax :

Email :

Participera au cocktail

Ne participera pas au cocktail

# La responsabilité dans les contrats informatiques

## L'impact des logiciels libres et du cloud computing

Points de vue croisés informaticiens - juristes

Le vendredi 3 décembre 2010 - 9h à 16h30  
Grand Amphithéâtre de la Maison du Barreau, Paris

Dans le cadre du projet ANR LISE,  
Liability Issues on Software Engineering

**d@nte**  
Droit des Affaires et Nouvelles Technologies  
Université de Versailles -St Quentin

**AFDIT**  
ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT  
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE  
**ANR**

vous convient à une journée d'étude consacrée à la responsabilité  
dans les contrats informatiques, tels qu'impactés après l'arrêt  
Faurécia par les modèles du logiciel libre et du cloud computing.

# Programme prévisionnel

## 8h00 : Accueil des participants

### 9h00 : Introduction

M. le Bâtonnier Jean Castelain  
Daniel Le Métayer, Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes  
Valérie-Laure Benabou, Professeur Université Versailles Saint-Quentin, DANTE  
Me André Meillassoux, Président AFDIT, ATM Avocats, Paris

### **Matinée : L'anticipation des risques en amont : conception adéquate du logiciel et précautions contractuelles**

Sous la Présidence de Vincent Vigneau (Conseiller référendaire à la Cour de cassation) (à confirmer)

### **9h25 - 9h45 : Sécurité et fiabilité techniques du logiciel - Principes de labellisation et de qualité**

Alain Girault (Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes) : Introduction à la sûreté de fonctionnement des systèmes informatiques.

### **9h45 - 11h00 : L'enjeu du libre : l'intégration juridique des briques hétérogènes**

Mélanie Clément-Fontaine (Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin, DANTE) : Les licences : variété et (in)compatibilité.

Me Gilles Vercken (Cabinet Gilles Vercken, Paris) : Validité et opposabilité des conditions contractuelles du libre.

Me Alain Bensoussan (Alain Bensoussan-Avocats, Paris) : Libre et propriétaire : la réussite de l'intégration - bonnes pratiques contractuelles.

### **Pause : 15mn**

### **11h15 - 12h00 : L'impact du cloud computing : la dépossession de la solution logicielle**

Thierry Priol (Directeur de recherche INRIA Rennes Bretagne-Atlantique) :  
Le cloud computing : réalités techniques et enjeux.  
Stockage distant ; gestion centralisée du logiciel ; mutualisation des services.

Me Isabelle Gavanon (Fidal, Paris) :  
Le cloud computing : un environnement juridique nouveau ?  
Une nouvelle sorte d'externalisation ; les contrats ASP / SaaS ; délocalisation.

### **12h00 - 12h45 : Table ronde : Les bases du dialogue juriste/informaticien dans l'anticipation des risques - Le témoignage des acteurs**

Me Yves Bismuth, (Bismuth Associés, Lyon) ; Emmanuel Cauvin (Arcelor Mittal, Paris) ;  
Céline Aulagnier (BT France, Paris), Alexandre Menais (Accenture).

### **12h45 - 14h15 : Déjeuner**

### **Après-Midi : L'apparition des dysfonctionnements en aval : quelles responsabilités ?**

Sous la présidence d'Isabelle de Lamberterie (Directrice de recherche CNRS)

### **14h15 - 15h15 : Table ronde : L'identification du dysfonctionnement et l'attribution matérielle des responsabilités**

Daniel Le Métayer (INRIA Grenoble Rhône Alpes) :  
Les bonnes pratiques en matière de preuve :  
collecte et analyse des logs dans le cadre du projet LISE

Hubert Bitan (Expert agréé par la Cour de cassation), Serge Migayron, (Expert près la Cour d'Appel de Paris), et Serge Lefranc (Expert en architecture et sécurité des systèmes d'information) : Quel rôle pour l'expert technique ? Quels enjeux pour l'expertise judiciaire ?

### **15h15 - 16h15 : Etablissement juridique de la responsabilité**

Me Vincent Varet (HVM Avocats, Paris) :  
Validité et efficacité des clauses limitatives de responsabilité après l'arrêt Faurecia

Me Marie Hélène Tonnelier (Cabinet Wolfrom Latournerie, Paris) :  
Conséquences sur les logiciels hybrides (libres et propriétaires) et les solutions cloud ?

Me Stéphane Lemarchand (Cabinet DLA Piper, Paris) :  
Une analyse comparative : l'affaire EDS/BskyB aux UK.  
Quels enseignements pour le praticien de droit français ?

16h15 - 16h30 : Débat et synthèse des travaux par :  
Valérie-Laure Benabou (Professeur, Université de Versailles Saint Quentin, directrice DANTE) et Me André Meillassoux (Président de l'AFDIT, ATM Avocats)

### **16h30 : Fin des travaux - cocktail de clôture**

Avec le soutien :



LISE (Liability Issues on Software Engineering) est un projet soutenu par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans le cadre du programme SeSur 2007 (ANR-07-SESU-007).